Les bourses de lycée

Les bourses de lycée sont attribuées aux élèves scolarisés en lycée.

<u>Montant des bourses</u>

Pour l'année 2022-2023, le montant annuel de la bourse varie entre **441** € pour le premier échelon et 936 € pour le sixième échelon. Ce montant de bourse est versé en trois fois (à chaque trimestre).

Calendrier de la campagne des bourses de lycée

La campagne des demandes de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2022-2023 se déroulera en deux périodes :

- Première période : du 30 mai au 6 juillet 2022
- Deuxième période : du 1er septembre au 20 octobre 2022
- La demande de bourse peut se faire durant l'une de ces deux périodes, en ligne (lycée public et EREA) ou à l'aide du formulaire de demande de bourse nationale de lycée.

Simulateur de bourses au lycée pour l'année scolaire 2022-2023

Le simulateur de bourses de lycée permet de savoir si votre foyer peut bénéficier d'une bourse nationale à la rentrée scolaire 2022-2023. Il vous permet d'obtenir une estimation personnalisée de son montant pour chaque enfant scolarisé au lycée.

Demander une bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2022-2023

La demande de bourse peut se faire en ligne ou à l'aide du formulaire de demande de bourse nationale de lycée téléchargeable ci-dessous :

Le formulaire de demande de bourses nationales de lycée sera prochainement disponible

Pour faire une demande en ligne, les parents ou responsables d'élèves doivent se connecter au portail Scolarité-Services du 30 mai au 6 juillet 2022.

En tant que parent d'élèves vous pourrez ainsi :

- Faire une demande pour chacun de vos enfants scolarisés en collège public ou EREA;
- Imprimer ou télécharger un accusé de réception;
- Effectuer une estimation de votre droit à bourse à la fin de la saisie.

Deux possibilités s'offrent à vous pour accéder à Scolarité-Services :

- Se connecter avec votre compte EduConnect;
- Se connecter avec FranceConnect : le bouton qui permet d'accéder aux services en ligne de l'Éducation nationale et d'autres services publics en utilisant votre compte

Impots.gouv.fr, ou votre compte de l'Assurance maladie ou l'identité numérique, ou Mobile Connect et moi, ou msa.fr.

Des questions sur votre connexion ou les demandes de bourse de lycée ?

Une plateforme d'assistance nationale est mise à votre disposition.

par téléphone : 0 809 54 06 06 (prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 12h

en ligne: assistanceteleservices.education.gouv.fr

Attention: les élèves déjà boursiers de lycée qui souhaitent signaler un changement de situation familiale, d'orientation ou d'académie doivent se rapprocher de l'établissement de scolarisation pour connaître la procédure à suivre. Pour ces élèves, une nouvelle demande de bourse ne doit pas être déposée.

<u>Pour les élèves non-boursiers scolarisés en lycée public ou EREA dans une classe du second degré</u>

La demande de bourse de lycée se fait en ligne. Les parents ou responsables d'élèves doivent se connecter au portail Scolarité—Services du 1er septembre au 20 octobre 2022.

En tant que parent d'élèves vous pourrez ainsi :

- Faire une demande pour chacun de vos enfants scolarisés en lycée public ou EREA;
- Récupérer directement vos données fiscales nécessaires à l'instruction de la demande sans joindre de pièces justificatives ;
- Consulter votre estimation de droit à bourse à la fin de la saisie.

Deux possibilités s'offrent à vous pour accéder à Scolarité-Services :

- Se connecter avec votre compte <u>EduConnect</u>;
- Se connecter avec France Connect : le bouton qui permet d'accéder aux services en ligne de l'Éducation nationale et d'autres services publics en utilisant votre compte Impots.gouv.fr, ou votre compte de l'Assurance maladie ou l'identité numérique, ou Mobile Connect et moi, ou msa.fr.

Des questions sur votre connexion ou les demandes de bourse de lycée ?

Une plateforme d'assistance nationale est mise à votre disposition.

par téléphone : 0 809 54 06 06 (prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 12h

en ligne: assistanceteleservices.education.gouv.fr

Une fois rempli, où déposer le formulaire de demande de bourse ?

Pour les établissements publics et privés, le demandeur de la bourse doit déposer ou envoyer le formulaire, accompagné des pièces justificatives nécessaires au secrétariat de gestion de l'établissement.

Primes complémentaires à la bourse allouée selon la scolarité du boursier

Prime d'équipement

D'un montant de **341,71 euros**, elle est versée en une seule fois avec le premier trimestre de la bourse aux élèves de première année de certaines spécialités de CAP, de bac professionnel, de bac technologique ou de brevet de technicien. Cette prime est attribuée automatiquement en fonction de la spécialité de formation.

Prime à l'internat

Cette prime est accordée à tous les élèves boursiers nationaux scolarisés en internat. La prime à l'internat est modulée selon l'échelon de bourse détenu par l'élève boursier. Les familles n'ont pas de demande à remplir, cette prime est attribuée automatiquement aux élèves boursiers internes. Elle est soumise aux mêmes règles de gestion que les bourses. La prime est versée en trois fois par déduction sur la facture des frais de pension.

Pour les élèves boursiers de lycée internes le montant annuel de la prime varie de 327 € (1er échelon) jusqu'à 672 € (6ème échelon).

BARÈME DES BOURSES NATIONALES D'ÉTUDES DE SECOND DEGRÉ DE LYCÉE

Barème d'attribution des bourses de lycée 2022 - 2023 - Année de référence des revenus : 2021

Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2022 sur les revenus de 2021

Nombre d'enfants à charge	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3	Echelon 4	Echelon 5	Echelon 6
1	19 014	15 051	12 783	10 309	6 407	2 504
2	20 475	16 422	13 944	11 245	7 120	2 992
3	23 400	19 157	16 269	13 121	8 543	3 966
4	27 057	21 896	18 594	14 996	9 966	4 937
5	30 713	26 001	22 080	17 807	12 102	6 397
6	35 102	30 105	25 567	20 621	14 239	7 856
7	39 489	34 211	29 054	23 430	16 374	9 317
8 ou plus	43 877	38 319	32 541	26 242	18 510	10 776
Montant annuel de la bourse	441 €	543 €	639 €	738 €	837 €	936 €

Les élèves fréquentant une classe de niveau collège dans un lycée ou un EREA bénéficieront d'une bourse de lycée qui ne peut excéder l'échelon 3.

Montant annuel de la bourse au mérite (*)	522€	642€	762€	882€	1002€
---	------	------	------	------	-------

(*) attribuée aux boursiers de lycée entrant en classe de seconde ou de première année de CAP avec une mention Bien ou Très bien au DNB

Montant annuel de la prime d'internat (accordée aux élèves boursiers internes)	327 €	396€	465 €	534€	603€	672€
--	-------	------	-------	------	------	------

Montant de la prime d'équipement accordée aux élèves boursiers inscrits pour la première fois en première année de certaines spécialités de formation (liste déterminée par arrêté)

341,71 €





Je veux demander une bourse pour mon enfant au lycée

Je fais ma demande

du 30/05 au 6/11/2012 dans EduConnect. et du 1/09 au 20/09/2022 Qu'est-ce qu'une bourse de lycée?



Les parents ou tuteurs doivent payer une partie des études de leur enfant au lycée. Cela s'appelle les frais de scolarité.



Parfois, les parents peuvent avoir de l'aide pour payer ces frais de scolarité.



Pour demander cette aide, il faut faire une demande. Cela s'appelle demander « une bourse » de lycée.

Je peux faire cette demande sur Internet.

Il faut donner des informations sur ma situation,
par exemple : ce que ma famille paie aux impôts.

Cela s'appelle le revenu imposable.



Pour faire ma demande sur internet, je dois avoir un compte EduConnect

Si je n'ai pas encore de compte dans EduConnect:

- Je vais à la page 3 de ce document
 « Je n'ai pas encore de compte EduConnect »
- Je suis les explications pour créer mon compte.
- Je peux ensuite faire ma demande.
 Je suis les étapes « j'ai déjà un compte EduConnect »

Si j'ai déjà un compte dans EduConnect :

- Je vais à la page 5 de ce document.
 Je suis les 3 étapes expliquées
 de la page 5 à la page 7.
- Je dois avoir avec moi:
- Mon identifiant et mon mot de passe EduConnect
 Je les ai déjà utilisés pour aller sur EduConnect.
- Mon dernier avis d'imposition de revenus.
 ou ma dernière déclaration d'impôt sur le revenu.

Étape 1:

je crée un compte EduConnect

- Je vais sur le site internet : https://educonnect.education.gouv.fr
- Je clique en bas de la page sur « je n'ai pas de compte »
- Si je suis le père, la mère ou le tuteur de l'enfant.
 Je clique sur « activer mon compte »

4. J'écris:

- mon nom et mon prénom
- mon numéro de téléphone portable.
 C'est le numéro de téléphone portable que j'ai donné à l'école.
 Avec ce numéro de téléphone,
 EduConnect me reconnait.
- Je clique sur « recevoir mon code SMS »
 Je reçois un code sur mon téléphone.
- J'indique le code sur EduConnect.Je clique sur « Continuer ».



 Je vérifie les informations qu'EduConnect affiche.
 Je clique sur « confirmer »

- EduConnect me donne mon identifiant.
 Je note mon identifiant pour m'en souvenir la prochaine fois.
- 9. EduConnect me demande
 de créer un mot de passe.
 Je crée mon mot de passe.
 Je note mon mot de passe →
 pour m'en souvenir la prochaine fois.
- 10. J'écris une 2ème fois mon mot de passe.
 Je clique sur « Terminer ».

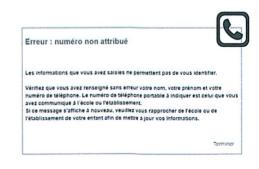
Si EduConnect ne me reconnaît pas avec ce numéro de téléphone, j'appelle l'école de mon enfant.

Une personne me donne mon identifiant et un mot de passe.

Avec ces informations, je peux créer mon compte sur EduConnect.







J'ai déjà un compte dans EduConnect

Étape 1 : je vais sur le site EduConnect

- Je vais sur le site internet :
 https://educonnect.education.gouv.fr
- 2. J'écris:
 - Mon identifiant
 - Mon mot de passe
 Quand je vais sur ce site
 j'utilise toujours le même identifiant
 et le même mot de passe
- 3. Je clique sur « Se connecter »
- 4. J'arrive sur la page d'accueil
 - Je clique sur « bourse de lycée »
 - Je vérifie que les informations sont justes.
 Je peux modifier s'il y a des erreurs
- 5. Je clique sur « je fais ma demande en ligne »







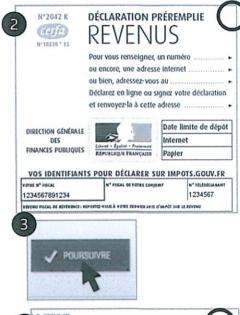


Étape 2 : je donne les informations demandées

1. Je donne mon numéro fiscal.

- Pour trouver mon numéro fiscal, je regarde sur ma déclaration d'impôts sur le revenu.
 Mon numéro fiscal a 13 chiffres.
- 3. Je clique sur « poursuivre »
- 4. Je relis les informations
 - Ces informations sont transmises par les impôts.
 - Ce site est sécurisé.
 Cela veut dire que personne d'autre que moi ne peut voir ces informations.
- 5. Si je vis en concubinage : je coche la case « oui ». Je dois donner le numéro fiscal de mon concubin.
- 6. Je clique sur « poursuivre »









- 7. Je relis toutes les informations.
 - Je vérifie qu'elles sont justes
 - Je coche la case « je confirme que les informations présentées ici correspondent à la situation de mon ménage social et fiscal »
- Eleveral National
 Submitted for the Advanced State of Sta

- Je clique sur « valider ».
- Si je ne suis pas d'accord, je clique sur « annuler »

Étape 3 : je vois si j'ai droit à la bourse

Je vois sur la page
si j'ai droit à la bourse.
Le montant de la bourse est écrit.
C'est l'aide que je recevrai
à la prochaine année scolaire.



2. Je reçois un e-mail qui confirme la bourse.